

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, le Lundi le 13 juillet 2026 à 20 h. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

Sont présents

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
André Tremblay, conseiller siège 3
Michel Milot, conseiller siège 4
Carole Lessard, conseillère siège 5
Gabriel Blanchet, conseiller siège 6

Absence(s)

Hind Rihani, conseillère siège 2

Secrétaire d'assemblée

M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

ORDRE DU JOUR

1. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR**
2. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance 8 juin 2026
3. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer
4. **ADMINISTRATION**
 - 4.1 Dépôt des états des activités financières
 - 4.2 Démarche MADA – Adoption du plan d'action triennal 2026-2028
 - 4.3 ADMQ - Colloque annuel Zone 4 - Lanaudière
 - 4.4 Serrurier Vincent – Serrures programmables – Toilettes casse-croûte des loisirs
 - 4.5 Fin de probation - Préposée à l'accueil - Isabelle Martel
 - 4.6 Autorisation de paiement – Gestion BGC Inc. – Demande de paiement 005 – Rénovation du bâtiment municipal – 194, rue du Pont
 - 4.7 Autorisation de signature - entente intermunicipale - relative à l'accès aux installations du Parc nature émélinois pour les citoyens de la municipalité de Saint-Damien
 - 4.8 Nordikeau - Inspection des bornes d'incendie
 - 4.9 Coop Plein Air Lanaudière - Autorisation pour représentation
 - 4.10 Desjardins - entente de partenariat

4.11 Répits de Gaby - Événement Cœur et Plaisir

5. RÈGLEMENTATION

5.1 Avis de motion - règlement 115-2026 amendant le règlement 03RG-0621 régissant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la plage municipale

5.2 Projet de règlement - 115-2026 - Amendant le règlement 03RG-0621 régissant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la plage municipale

5.3 Avis de motion - règlement 116-2026 modifiant le règlement 06RG-0724 encadrant la pratique d'activités récréotouristiques sur le territoire du Parc nature émélinois

5.4 Projet de règlement - Règlement 116-2026 modifiant le règlement 06RG-0724 encadrant la pratique d'activités récréotouristiques sur le territoire du Parc nature émélinois

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Aucun point

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Aucun point

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 Aucun point

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aucun point

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Demande de dérogation mineure 2026-0112 – 760, chemin du Grand-Beloil

10.2 Demande de dérogation mineure 2026-0118 – 241-243, rue Principale

10.3 Demande de PIIA 2026-0035 – 241-243, rue Principale

10.4 Demande de PIIA 2026-0173 – 461, rue Desrosiers

10.5 Demande de PIIA 2026-0073 – 490, rue Desrosiers

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

132RS-0726

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

Il est proposé par Carole Lessard

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

2. PROCÈS-VERBAUX

133RS-0726

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance 8 juin 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal; dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu,

Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté tel quel

Adoptée à l'unanimité

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

134RS-0726

3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par Carole Lessard
Et résolu,

Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les dépenses suivantes et autorise le directeur général à les payer pour un montant de 589 653.38 \$.

Prélèvements 260038 à 260040	60 989.72 \$
Chèques lot 1 de 260557 à 260605	322 703.07 \$
Chèques lot 2 de 260606 à 260665	82 134.54 \$
Salaires	123 826.05 \$

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION

4.1 Dépôt des états des activités financières

Carole Lessard, conseillère, dépose les états des activités financières, tels que produits par le greffier-trésorier, pour la période se terminant le 30 juin 2026.

135RS-0726

4.2 Démarche MADA – Adoption du plan d'action triennal 2026-2028

CONSIDÉRANT QUE le comité MADA a procédé à l'élaboration du plan d'action triennal 2026-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action triennal 2026-2028 a été déposé auprès des membres du conseil pour lecture ;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte le plan d'action triennal 2026-2028 de la démarche MADA et mandate le comité de suivi pour s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action, de son implantation jusqu'au bilan.

Adoptée à l'unanimité

136RS-0726

4.3 ADMQ - Colloque annuel Zone 4 - Lanaudière

Il est proposé par Carole Lessard
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'inscription de monsieur Éric Gélinas, directeur général, ainsi que madame Julie Maurice, directrice générale adjointe, au colloque annuel Zone 4 de l'ADMQ au coût de 275,00\$ plus taxes par personnes.

Adoptée à l'unanimité

137RS-0726

4.4 Serrurier Vincent – Serrures programmables – Toilettes casse-croûte des loisirs

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la soumission de Serrurier Vincent au coût de 1 797.60 \$ plus taxes concernant l'achat et l'installation de serrures programmables pour les toilettes du Casse-Croûte situé près des jeux d'eau.

Adoptée à l'unanimité

138RS-0726

4.5 Fin de probation - Préposée à l'accueil - Isabelle Martel

ATTENDU QUE madame Isabelle Martel a été engagée le 21 octobre 2025 à titre de préposée à l'accueil ;

ATTENDU QUE la période de probation de 6 mois s'est terminée le 21 avril 2026 ;

ATTENDU QU' une évaluation de rendement fut effectuée durant cette période et qu'elle fut concluante ;

Il est proposé par Michel Milot
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de madame Isabelle Martel à titre de préposée à l'accueil pour le Parc nature émélinois.

Adoptée à l'unanimité

139RS-0726

4.6 Autorisation de paiement – Gestion BGC Inc. – Demande de paiement 005 – Rénovation du bâtiment municipal – 194, rue du Pont

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Gestion BGC Inc. pour les travaux de rénovation du bâtiment municipal situé au 194, rue du Pont;

CONSIDÉRANT les travaux effectués durant la période incluse entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Éric Leblanc, architecte, de la firme Architecture Casa Inc. en date du 7 juillet 2026;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement d'un montant de 119 164,36\$ taxes incluses concernant la demande de paiement 005 pour les travaux effectués durant la période incluse entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité

140RS-0726

4.7 Autorisation de signature - entente intermunicipale - relative à l'accès aux installations du Parc nature émélois pour les citoyens de la municipalité de Saint-Damien

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 à 578 du Code municipal pour conclure une entente de fourniture de services pour l'accès des citoyens de la municipalité de Saint-Damien aux installations du Parc nature émélois ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise Éric Gélinas, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Damien concernant l'accès aux installations du Parc nature émélois pour les citoyens de la municipalité de Saint-Damien.

Adoptée à l'unanimité

141RS-0726

4.8 Nordikeau - Inspection des bornes d'incendie

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'offre de services de Nordikeau au montant de 1 152,75\$ plus taxes concernant l'inspection des 29 bornes d'incendie situées sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

142RS-0726

4.9 Coop Plein Air Lanaudière - Autorisation pour représentation

Il est proposé par Gabriel Blanchet
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Martin Héroux, maire, à représenter la municipalité sur le comité fondateur de la COOPAL.

Adoptée à l'unanimité

143RS-0726

4.10 Desjardins - entente de partenariat

Il est proposé par Carole Lessard
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité les ententes de partenariat suivantes: «Sainte-Émélie : Destination Village-relais» et «Bien réglementés, bien utilisés» avec la caisse Desjardins.

Adoptée à l'unanimité

144RS-0726

4.11 Répits de Gaby - Événement Cœur et Plaisir

Il est proposé par Michel Milot
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise madame Hind Rihani à participer à la soirée «Avec cœur & plaisir» organisée par les Répits de Gaby au coût de 225,00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

5. RÈGLEMENTATION

5.1 Avis de motion - règlement 115-2026 amendant le règlement 03RG-0621 régissant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la plage municipale

Gabriel Blanchet, dépose un avis de motion selon lequel il y aura adoption, lors d'une séance subséquente du règlement 115-2026 amendant le règlement 03RG-0621 régissant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la plage municipale.

5.2 Projet de règlement - 115-2026 - Amendant le règlement 03RG-0621 régissant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la plage municipale

Gabriel Blanchet, conseiller, dépose le projet de règlement 115-2026 amendant le règlement 03RG-0621 régissant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la plage municipale.

5.3 Avis de motion - règlement 116-2026 modifiant le règlement 06RG-0724 encadrant la pratique d'activités récréotouristiques sur le territoire du Parc nature émélois

Michel Milot, dépose un avis de motion selon lequel il y aura adoption, lors d'une séance subséquente du règlement 116-2026 modifiant le règlement 06RG-0724 encadrant la pratique d'activités récréotouristiques sur le territoire du Parc nature émélois.

5.4 Projet de règlement - Règlement 116-2026 modifiant le règlement 06RG-0724

encadrant la pratique d'activités récréotouristiques sur le territoire du Parc nature émélois

Michel Milot, conseiller, dépose le projet de règlement 116-2026 modifiant le règlement 06RG-0724 encadrant la pratique d'activités récréotouristiques sur le territoire du Parc nature émélois.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Aucun point

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Aucun point

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 Aucun point

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aucun point

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

145RS-0726

10.1 Demande de dérogation mineure 2026-0112 – 760, chemin du Grand-Beloeil

La demande est à l'effet de permettre la construction d'un garage détaché avec une marge avant de 4,88 mètres au lieu du minimum de 9 mètres prescrit à la réglementation.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n12RG-0712 relatif aux dérogations mineures est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n15RG-0712 relatif au zonage est en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par les membres du comité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure 2026-0112 ;

Il est proposé par Gabriel Blanchet
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la dérogation mineure 2026-0112 telle que demandée.

Adoptée à l'unanimité

146RS-0726

10.2 Demande de dérogation mineure 2026-0118 – 241-243, rue Principale

La demande est à l'effet de:

- permettre la création de 2 lots avec des superficies minimales respectives de 450,8 et 453,8 mètres carrés au lieu du minimum de 600 mètres carrés prescrit et des profondeurs respectives de 22,43 mètres et 20,06 mètres au lieu du minimum de 30 mètres prescrit;
- permettre l'implantation de cases de stationnement en contiguë sur la ligne mitoyenne des 2 lots projetés au lieu d'une distance minimale de 1,5 mètres de la ligne de terrain prescrite à la réglementation.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n12RG-0712 relatif aux dérogations mineures est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n16RG-0712 relatif au lotissement est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n15RG-0712 relatif au zonage est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du dossier par les membres du comité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure 2026-0118 ;

Il est proposé par Gabriel Blanchet
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la dérogation mineure 2026-0118 telle que demandée.

Adoptée à l'unanimité

147RS-0726

10.3 Demande de PIIA 2026-0035 – 241-243, rue Principale

La demande à pour objet les travaux suivants :

- Construction d'une habitation trifamiliale isolée (triplex)
- 2 étages
- Revêtement extérieur en déclin de fibre pressé de couleur faïence ou blanche ;
- Revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur noire;
- Portes et fenêtres de couleur noire

CONSIDÉRANT QUE le règlement 14RG-0712 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par les membres du comité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères de la section 3.3 du règlement relatif au secteur patrimonial du cœur du village ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de PIIA 2026-0035 ;

Il est proposé par Gabriel Blanchet
Et résolu,

Assemblée ordinaire 13 juillet 2026
Procès-verbal

- Que le conseil municipal accepte la demande de PIIA 2026-0035 avec le revêtement extérieur de couleur falaise, telle que demandée.

Adoptée à l'unanimité

148RS-0726

10.4 Demande de PIIA 2026-0173 – 461, rue Desrosiers

La demande à pour objet les travaux suivants :

- Construction d'une terrasse en bois en cours avant pour commerce (Café Ste-M)
- Dimensions de 16 pieds x 16 pieds
- Au sol (moins d'un pied)
- Avec rampes ou bancs sur 3 côtés

CONSIDÉRANT QUE le règlement 14RG-0712 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par les membres du comité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères de la section 3.3 du règlement relatif au secteur patrimonial du cœur du village ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de PIIA 2026-0173 ;

Il est proposé par Gabriel Blanchet
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la demande de PIIA 2026-0173 telle que demandée.

Adoptée à l'unanimité

149RS-0726

10.5 Demande de PIIA 2026-0073 – 490, rue Desrosiers

La demande à pour objet les travaux suivants :

- Construction d'un abri gazebo
- Dimensions 14'6 x 11'6 en prûche
- Hauteur 8'
- Toit gris « Regent » en tôle, identique à la maison
- Sur dalle de béton existante
- Localisation en cours latérale gauche
- Retrait des clôtures blanche

CONSIDÉRANT QUE le règlement 14RG-0712 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par les membres du comité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères de la section 3.3 du règlement relatif au secteur patrimonial du cœur du village ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de PIIA 2026-0073 ;

Il est proposé par Gabriel Blanchet
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la demande de PIIA 2026-0073 telle que demandée.

Adoptée à l'unanimité

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

150RS-0726

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Michel Milot
Et résolu

Que l'assemblée soit levée à 21h16

Adoptée à l'unanimité

Martin Héroux
maire.

Éric Gélinas
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.